

**LETTRE DE CONSULTATION
PROCEDURE ADAPTEE PREVUE PAR L'ARTICLE 28
DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

**MARCHE
«MARCHE DE LOCATION - ENTRETIEN DE MATERIEL
D'AFFRANCHISSEMENT ET FOURNITURE DE
CONSOMMABLES »**

Le présent document intitulé "Dossier de consultation" accompagné de son annexe ainsi qu'un acte d'engagement.

Afin de répondre à cette consultation, vous êtes invités à suivre scrupuleusement le contenu de cette lettre.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le mardi 15 novembre à 12h

La commune de Saint-Philbert vous remercie de votre participation.



REGLEMENT DE CONSULTATION

Etablissement : Mairie de Saint-Philbert de Grand-Lieu

Personne responsable : Monique RABIN, Maire

Article 1 Définition du service

Le prestataire s'engage à fournir une solution d'affranchissement avec balance intégrée selon les besoins décrits à l'article ci-dessous, conformément à la législation en vigueur :

1.2 Besoins

- Montant annuel des affranchissements environ 20 000 Euros
- Mise en place de codes dédiés pour permettre à la commune de créer plusieurs comptes utilisateurs
- Mise en place de liasse colissimo

1.3 Coûts

Le prestataire précisera les coûts inhérents à ses solutions et notamment ceux relatifs aux cartouches d'encre, changements tarifaires, étiquettes, SAV...

1.4 - SAV - Formation

Le prestataire devra s'engager dans une action de formation technique des agents de la commune relative au fonctionnement de ses matériels.

Le prestataire s'engagera sur un service de maintenance à 24 H maximum en cas de panne ou de déficience de ses matériels.

1.5 Durée

Le contrat est prévu pour une durée de 1 an reconductible par voie expresse sans que la durée totale (reconductions comprises) ne dépasse 5 ans.

1.6 Prix

Le prestataire présentera son offre sous forme de tableau récapitulatif faisant apparaître le prix de location annuel du matériel (HT et TTC), les consommables ainsi que les échéances de paiement.

1.7 Développement durable

Le prestataire précisera les actions mises en place pour réduire son impact environnemental dans le cadre de son activité (utilisation de cartouche d'encre biodégradable. L'éco label européen ou équivalent sera exigé.)

Le prestataire s'engagera à récupérer et à recycler les cartouches d'encre utilisées.



Il précisera également ses actions dans le volet social du développement durable (formation, emploi de personnels handicapés ou exclus etc.....).

1.8 Démonstration

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats. Ainsi pendant la période de consultation, les candidats pré-sélectionnés assureront une démonstration de leur matériel sur site (Hôtel de Ville), à titre gratuit et dans la configuration de leur proposition.

A cet effet, les candidats proposeront dans leur offre le choix de 2 plages horaires de 1 heure chacune sur la période s'étalant du lundi 21 novembre au 2 décembre 2011.

Important : Toute offre sera déclarée non conforme au règlement de la consultation et rejetée sans être notée dans les conditions notamment énoncées ci-après :

- _ en cas d'absence de mémoire technique
- _ en cas d'absence du chiffrage dans l'offre du candidat.
- _ En cas d'absence de démonstration dans les conditions requises.

Le candidat devra produire à l'appui de son offre un mémoire technique détaillé permettant d'établir la valeur technique de cette offre constituée selon les prescriptions du marché.

Ce mémoire contiendra **obligatoirement** les éléments suivants :

- _ Éléments d'information concernant les caractéristiques techniques des matériels proposés,
- _ Éléments d'information sur l'organisation proposée pour permettre l'installation et la maintenance des matériels dans les conditions prévues au marché.
- _ Éléments d'information concernant l'impact environnemental de la solution proposée avec notamment les niveaux sonores, les matériaux utilisés dans la fabrication des équipements,
- _ Les modes de récupérations des équipements en fin de vie, la consommation d'énergie, etc.

Le prestataire s'engagera à ne pas fournir de matériels fabriqués dans des pays ne respectant pas l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.)

Article 2 Conditions de la consultation

2.1 Nature du marché public : une procédure adaptée

2.2 Date limite de réception des offres : le 15 novembre 2011 à 12h

2.3 Liste des documents à fournir par le candidat

- ✓ Le présent cahier des charges daté, tamponné et signé ;
- ✓ L'acte d'engagement ;
- ✓ Une déclaration sur l'honneur prouvant que le candidat est à jour dans ses obligations fiscales et sociales ;
- ✓ Le bordereau de prix fourni par la société valant devis estimatif, daté, tamponné et signé.





2.4 Durée de la validité des offres : Elle est de 60 jours à compter de la date limite de réception.

2.5 Conditions de remise des offres : Chaque offre devra être envoyée à l'adresse suivante ou déposée en main propre à l'accueil :
Mairie de Saint Philbert de Grand-Lieu 24 rue de l'hôtel de Ville 44310 Saint Philbert de Grand-Lieu

2.6 Personnes à contacter : Mme Lethuillier, directrice des affaires générales

2.7 Délais d'exécution : L'affranchisseuse devra, au plus tard, délai de rigueur être opérationnelle pour le 2 janvier 2012

2.8 Critères de sélection de l'offre la plus économiquement avantageuse : qualité technique (35%), coût des consommables (25%) maintenance (préventive et curative – 25%) et respect de l'environnement (15%).

Article 3 Facturation et paiement. Le paiement sera réalisé par mandat administratif dans les 30 jours, dès la réception de la facture.

3.1 Sous-traitance Elle n'est pas souhaitée.



ANNEXE

FORMULAIRE DE DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

**MARCHE DE LOCATION - ENTRETIEN DE MATERIEL
D'AFFRANCHISSEMENT ET FOURNITURE DE
CONSOMMABLES**

PROCEDURE ADAPTEE PREVUE A L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS

Demande de renseignements

à adresser :

par courrier au Service Affaires Générales / 24 rue de l'hôtel de ville 44310 Saint Philbert de Grand-Lieu

par télécopie au 02 40 78 95 56

par mél à c.lethuellier-mairie@stphilbert.fr

d'ordre administratif d'ordre technique

Date de la demande

Nom du candidat

Adresse

Code postal

Commune

Pays

Téléphone

Télécopie

E-mail

Personne à contacter pour la réponse

Question





MARCHE DE FOURNITURES – ACTE D'ENGAGEMENT

passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics

CONTRACTANTS

Ville de St PHILBERT DE GRAND LIEU :

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Mme RABIN, désignée par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2011, élisant domicile à la Mairie de St PHILBERT DE GRAND LIEU (44310)

Ordonnateur : Mme le Maire de St PHILBERT DE GRAND LIEU

Comptable assignataire des paiements : TRESOR PUBLIC DE MACHECOUL

ET

La Société

Représentée par

Demeurant

qui s'engage sans réserve pour la fourniture de matériel d'affranchissement et fourniture de consommables exprimés ci-dessous

OBJET DU MARCHE : location de matériel d'affranchissement et fourniture de consommables

PIECES DU MARCHE

Est annexé au présent marché le cahier des charges décrivant les besoins de la Ville

Le montant du marché est : Prix Hors Taxes : €

TVA au taux de 19,6% €

Montant TVA incluse : €

soit, en toutes lettres:

DELAI D'EXECUTION

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Conditions de paiement :

Le mandatement des prestations sera effectué à réception de factures ou mémoires établis en 3 exemplaires dans un délai de 30 jours.

Conditions de résiliation : le tribunal Administratif de NANTES est seul compétent en cas de litiges. La commune se réserve le droit de résilier le contrat avec préavis de 4 mois en cas non respect du marché.

Fait en un seul original

Signature du représentant légal de la société, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

A

Le

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

La personne représentant le pouvoir adjudicateur

A St Philbert de Grand Lieu, Le

Original du marché à retourner à la Mairie de St Philbert de Grand Lieu

Date de réception du marché par le titulaire, valant date de notification du marché.

A....., le

Signature du titulaire

